



Communauté
de communes
LACQ-ORTHEZ

Envoyé en préfecture le 11/05/2022

Reçu en préfecture le 11/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 064-200039204-20220509-BECCLO_2022_123-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mai à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etaient absents ou excusés : Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY, M. Régis CASSAROUMÉ.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT – FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATERIELS ET
VEHICULES ROUTIERS POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ –
TRACTEUR AGRICOLE POUR LE SERVICE VOIRIE - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU
5 MAI 2022 – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 12 mars 2022 pour une remise des offres le 13 avril 2022.

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Il a été remis 2 plis dans les délais.

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 5 mai 2022 à 17h00 a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

Attributaire	Montant HT
AGRIVISION 11 RD 817 64300 CASTÉTIS	56 000 € (solution de base)

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer le marché avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,

Patrice LAURENT

